



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Syrie

Question écrite n° 36637

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France au regard des droits de l'homme en Syrie et sur l'importance du respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles. En effet, certains défenseurs syriens ne peuvent plus exercer devant la Cour suprême de sûreté de l'Etat et font l'objet d'une campagne de diffamation. Ils sont menacés d'arrestation ou d'agression ainsi que leur famille. Aussi, il souhaiterait que le gouvernement français demande à M. l'Ambassadeur de France en Syrie d'accorder la plus grande vigilance à la situation des militants du HRAS et des autres défenseurs des droits de l'homme dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36637

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2392